

Le reportage sur BlackRock a mis en lumière les ETF (Exchange Trade Funds) aussi connus sous le nom de Trackers



Les ETF (Exchange Traded Funds) plus connus comme "Trackers" sont des fonds indiciels cotés en bourse.

Le premier tracker coté à la bourse de Paris a été émis par la société Lyxor Asset Management (filiale du Groupe Société Générale) : indexé sur le CAC40 .

Les avantages des "trackers" par rapport aux autres produits financiers :

Le premier intérêt est que l'investisseur peut répliquer simplement et quasi parfaitement la performance d'un indice. Ainsi, un unique ordre en bourse permet d'acheter ou de vendre la performance d'un indice ou d'un panier. Au même titre qu'une action, l'investisseur ne paye "que" les frais de courtage (aucun droit d'entrée).

La cotation en continu (actualisation de la Valeur Liquidative toutes les 15 secondes) permet aux investisseurs de connaître à tout moment le montant de leurs parts. Très simple à évaluer, le cours des trackers est une fraction (1/10, 1/100...) de la valeur de l'indice ou du panier : par exemple si le CAC40 cote à 5800 pts alors le tracker Master Share CAC 40 vaut 58 euros.

Le tracker offre aux investisseurs la possibilité de se constituer un portefeuille diversifié en risque : pas besoin

d'acquérir toutes les grandes valeurs du CAC 40, moins de frais de courtages...

Les dividendes sont redistribués ou réinvestis (après déduction des frais de gestion) par le fonds.

Les modalités d'acquisition et de cession sont originales : on peut acheter un tracker à l'aide d'un paiement partiel en titre. De même, l'investisseur peut aussi échanger son tracker contre des actions...

Le tracker peut aussi être payé "cash" en totalité. D'ailleurs, le fait qu'il soit négocié au même titre qu'une action fait de lui un produit neutre contrairement aux warrants dont les prix sont établis par les émetteurs et non pas les acheteurs / vendeurs.